GRAVE ACCIDENT DE LA CIRCULATION SUR L'AUTOROUTE EST-OUEST

Encore 4 morts sur le tronçon de Ouled-Ouali (Larbaâtache)

Ce n'est plus un point noir, selon la classification de la Gendarmerie nationale, mais le tronçon de l'autoroute Est-Ouest à hauteur du lieu-dit Ouled-Ouali dans la commune de Larbaâtache (wilaya de Boumerdès) est un véritable point mortel qui a causé, depuis l'ouverture de cette autoroute, une hécatombe.

Hier à 7 heures 55, la faucheuse a encore frappé en ces lieux. 4 morts et 8 blessés ont été déplorés et ajoutés à une liste trop longue de morts et de blessés relevés sur cette pente située dans un virage. C'est le bilan que nous ont communiqué les services de la Protection de Boumerdès. Concernant les décès, il s'agit de 2 médecins, S. Hafidha et C. Nabil 25 ans, et d'un bébé âgé d'un mois qui se trouvaient, au moment du drame, à bord d'une ambulance venant du Centre hospitalo-universitaire de Sétif. Nous n'avons pas eu plus de précisions concernant la quatrième victime, sinon que c'est un homme âgé de plus de 60 ans. Les corps des victimes ont été évacués vers l'hôpital de Lakhdaria (ex-Palestro) dans la wilaya de Bouira. 5 blessés ont été évacués, indiquent les sapeurs-pompiers de Boumerdès, vers l'hôpital cité plus haut et 3 autres ont été acheminés vers l'hôpital de Rouiba (wilaya d'Alger). 2 camions semi-remorque de marque Volvo, immatriculés dans la wilaya de M'sila, l'ambulance dans laquelle se trouvaient les médecins et le bébé ainsi que 3 autres véhicules de tourisme sont impliqués dans ce drame. Cet accident est probablement survenu à la suite du dérapage de l'un des camions.

En effet, il a plu dans la matinée d'hier sur la région de Boumerdès. Comme c'est une descente dans un virage et que la vitesse augmente avec la synergie que créent les véhicules dans des pentes, on peut aisément imaginer le déroulement du drame. Justement, certains techniciens des travaux publics et officiers gendarmes remettent en cause la conception technique de ce tronçon qui pose, avec acuité, le problème de sécurité et nous renvoient par conséquent aux responsabilités sur les drames trop nombreux survenus à cet endroit précis.

En effet, en fonction de nos comptes rendus sur des drames à répétition, notre dernier papier relatait précisément un accident qui a causé la mort de 4 personnes et sans craindre d'être démentis, nous pourrions avancer le décès d'au moins une trentaine de personnes sur un seul sens (descente) de la route : est vers l'ouest, sur une distance ne dépassant pas les 5 kilomètres. La justice finira-t-elle par s'en inquiéter ? Il y a bien une signalisation qui limite la vitesse et qui attire l'attention des conducteurs, mais cela reste insuffisant. Des automobilistes qui ont accès au lourd bilan enregistré à Ouled Ouali nous ont interpellés : «Qu'attendent les gendarmes pour installer un radar et sévir davantage ? Il y a trop de morts, dans l'indifférence générale», disent-ils.

Abachi L.

SUITE AU RENVERSEMENT DE DEUX SEMI-REMORQUES

L'autoroute bloquée pendant plusieurs heures à Blida

Deux camions semi-remorques se sont renversés hier sur l'autoroute Est-Ouest entre Beni Mered et Boufarik, dans la wilaya de Blida, provoquant un embouteillage immense qui a duré plus de trois heures.

C'est probablement à cause de la pluie, rendant la chaussée glissante, que les deux camions ont dérapé avant de se renverser, causant une blessure à une seule personne qui a été évacuée à l'hôpital de Blida.

Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour connaître les circonstances de cet accident.

A noter que la réouverture de l'autoroute a été rendue difficile par les véhicules qui ont bloqué toute la largeur de la voie, rendant quasiment impossible le passage des dépanneurs.

M. B.

BOUIRA

Trois morts et trois blessés à Aomar

Un grave accident est survenu hier matin, à 7h03, près de la commune d'Aomar, sur la RN5 à 26 kilomètres au nord-ouest de Bouira, faisant trois morts et trois blessés tous voyageant dans un même véhicule et issus d'une même famille. D'après des informations concordantes, l'accident a eu lieu près de la ferme Si Lakhdar lorsqu'un véhicule de marque Kangoo est entré en collision avec un camion de gros tonnage.

Immédiatement après cet horrible accident, les éléments de la Protection civile de la commune d'Aomar sont intervenus pour transporter les morts et les blessés vers l'hôpital de Lakhdaria et où les blessés ont été pris en charge.

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet accident qui a endeuillé pour une énième fois toute une famille. Un énième accident dû à l'excès de vitesse et au manque de prudence des conducteurs, surtout en temps de pluie, comme ce fut le cas hier au moment de cet accident.

Cinq ans de prison ferme contre l'agresseur du chef de daïra

Le tribunal de Aïn Bessem a condamné, hier, le jeune agresseur du chef de daïra de Bir Ghbalou à 5 ans de prison ferme assortie de privation de tous ses droits civiques et politiques, pendant toute la durée de cette condamnation.

Pour rappel, la semaine passée, juste après l'affichage de la liste provisoire des 118 bénéficiaires de logements sociaux dans la commune et daïra de Bir Ghbalou, à 40 kilomètres à l'ouest de Bouira, des dizaines de mécontents ont procédé à la fermeture du siège de la daïra en signe de protestation contre cette liste.

Dans l'après-midi de la même journée, le chef de daïra est sorti à la rencontre de ces protestataires mais au moment où il était en train d'expliquer à certains jeunes mécontents la procédure à suivre pour introduire des recours auprès de la commission de wilaya, un jeune a surgi en assénant un coup violent au chef de daïra. Touché au nez et à la tête, le chef de daïra est tombé à terre en perdant connaissance. Hier, au cours de l'audience, l'arrêt de renvoi faisait état d'un objet métallique que le jeune protestataire aurait utilisé lors de son agression contre le chef de daïra qui a eu le nez cassé et une blessure à la tête qui lui ont valu un arrêt de travail de 21 jours.

A l'issue de ce procès, le jeune âgé de 32 ans a été condamné pour les chefs d'inculpation d'agression contre un représentant de l'Etat en plein exercice de ses fonctions, à 5 ans de prison ferme et de privation de tous ses droits civiques et politiques.

Y. Y.

SÉTIF

Quatre morts dans un accident d'une ambulance du CHU

Une ambulance du centre hospitalo-universitaire Saâdna-Mohamed-Abdenour de Sétif, a été victime, dans la matinée d'hier, d'un terrible accident de la circulation, qui a causé la mort de quatre personnes dont un bébé.

L'ambulance qui transportait deux enfants malades vers l'hôpital des maladies du cœur de Bou Ismail est entrée en collision avec un camion de gros tonnage au niveau de la localité de Larbaâtache.

Le bilan fait état de quatre décès, deux étudiants en médecine (internes), à savoir Cherifi Nabil et Sellami Hafidha, un bébé d'un mois, le nommé Fitas Fadi et le chauffeur de l'ambulance, Boudjelida Rédha. Alors que la maman du bébé se trouve dans un état très grave au niveau de l'hôpital de Lakhdaria.

Une enquête a été aussitôt ouverte par les éléments de la Gendarmerie nationale pour déterminer avec exactitude les causes de cet effroyable accident qui a endeuillé toute une corporation. Selon les premières informations, il ressort qu'un vieillard, qui était en train de traverser la chaussée, avait obligé le conducteur du poids lourds à freiner brusquement. L'ambulance qui roulait derrière n'avait pas le temps d'éviter la collision et s'est retrouvée encastrée dans l'arrière du camion. A l'annonce du décès de leurs confrères, des dizaines d'internes du CHU de Sétif, gagnés par la colère et l'incompréhension, ont observé un sit-in au niveau de l'hôpital exigeant une commission d'enquête ministérielle pour faire la lumière sur leurs conditions de travail jugées inadmissibles. En effet, selon quelques internes rencontrés au niveau de l'hôpital, ces derniers estiment être exploités par la direction du CHU.

«A l'hôpital l'interne n'a même pas le droit d'établir une ordonnance, alors comment peut-on lui exiger d'accompagner un malade vers un hôpital d'une autre wilaya ? Aussi, les ordres de mission établis pour ce genre de transferts n'ouvrent droit à aucune indemnité ni frais de mission.

Les médecins se la coulent douce et c'est nous qui payons les pots cassés. Et aujourd'hui c'est la mort et la désolation qu'on trouve avec la perte cruelle de nos deux camarades», affirment des internes dépités.

Imed Sellami

ALGER

Un sans-abri retrouvé mort à Bouzaréah

Les chutes de températures et le mauvais temps ont eu raison d'un sans-abri retrouvé mort à la cité Chevalley, à Bouzaréah, sur les hauteurs d'Alger, la nuit de lundi à mardi.

Ce sont les riverains de la cité Chevalley qui ont découvert le corps sans âme du sans-abri dans une cave inondée avant d'alerter les services de sécurité qui n'ont pas tardé à investir les lieux en compagnie des agents de la Protection civile. Habitué de la cité, l'absence dans les lieux du sans-abri depuis 48 heures a inquiété les riverains qui ont commencé à le chercher avant de découvrir le corps sans vie dans une cave d'un immeuble de la cité. Le cadavre a ensuite été transporté à l'hôpital où une autopsie devait être effectuée pour déterminer les causes du décès.

Ah. A.

RELIZANE

11 blessés sur les routes en février dernier

Dix accidents de la circulation se sont produits au mois de février dernier, occasionnant des blessures graves à onze personnes qui étaient à bord de leur voiture, selon le chargé de la cellule de communication près la Sûreté de wilaya de Relizane. Ces accidents, survenus sur les routes territorialement de la compétence des services de la police, sont dus au manque de respect du code de la route, à la conduite en état d'ébriété et au surmenage, l'excès de vitesse, l'utilisation du téléphone pendant la conduite et les conditions climatiques défavorables. Les mêmes services ont pu contrôler pas moins de 9 426 véhicules, en relevant 89 délits de circulation. Cela a été suivi par 1 999 procès-verbaux et 295 retraits de permis. On note aussi la mise à la fourrière de 22 voitures et 28 motos, et ce, pour des infractions routières (non-respect du code de la route, le non-port du casque, excès de vitesse, défaut d'assurances), ajoute notre interlocuteur.

A. Rahmane

AÏN DEFLA

52 affaires à juger au menu de la session criminelle de la cour de justice

La session criminelle de la cour de justice de Aïn Defla s'est ouverte dimanche dernier, avec au menu 52 affaires relevant de cette juridiction dont 7 ayant déjà été jugées mais qui font l'objet de recours, renvoyées par la Cour suprême et appelées à être rejugées.

Pour ce qui est des autres affaires inscrites à l'ordre du jour de la session, viennent en tête 14 affaires pour atteinte à la morale (viols ou tentatives de viols contre mineures) suivies de 11 affaires pour crimes et tentatives d'assassinat, 5 affaires pour soutien et apologie de terrorisme, détention d'explosifs, 4 affaires de vols qualifiés avec circonstances aggravantes telles que usage de la violence, coups et blessures ou sous la menace d'armes blanches, 3 affaires de faux et usage de faux, 3 affaires pour fabrication de fausse monnaie, 3 affaires de trafic de drogue et autres psychotropes, 2 affaires d'incendies volontaires et 1 affaire de rapt. Selon le procureur général, 110 personnes sont mises en cause dans ces 52 affaires, dont 53 sont en détention, 22 en détention provisoire, et 35 en fuite contre lesquelles des mandats d'arrêt ont été lancés.

Dans la première audience, le tribunal criminel a eu à juger une affaire de meurtre à l'arme blanche par un homme contre son épouse au mois de juillet dernier au domicile conjugal, sis dans la ville d'El Abadia.

Après l'audition du mis en cause, qui n'a pas renié son acte et reconnu les faits qui lui sont reprochés, la parole a été donnée aux différents témoins qui ont donné des versions concordantes sur les circonstances du meurtre. Pour les parents de la partie civile, le mobile avancé était que l'accusé voulait attenter aux bijoux de son épouse.

La parole a été donnée ensuite à l'accusation qui, en donnant tous les tenants et les aboutissants sur les circonstances et sur le mobile du crime, en faisant ressortir que l'acte, à savoir les coups de couteau assénés à l'épouse, a été commis sous l'effet de la consommation d'alcool et de psychotropes, faits reconnus par l'accusé lors de l'instruction.

A coups d'arguments non démentis par la défense, le procureur de la République a ensuite demandé la peine capitale. Au retour des délibérations, le président a donné lecture des décisions à l'unanimité du jury avant de prononcer la sentence. S'adressant à l'accusé, le juge a déclaré «le tribunal vous a condamné à la peine capitale».

Cette session du tribunal criminel est la première de l'année 2016, la 6e du genre depuis la naissance de la cour de Aïn Defla en 2014.

Elle reste ouverte jusqu'au 6 avril prochain et peut être prolongée sur décision du président de la cour si nécessaire.

On notera que durant l'année, il y a eu 3 sessions et en 2014, deux séances seulement.

Karim O.

Découverte du cadavre d'un nouveau-né abandonné dans la nature à Boumedfaâ

Des passants ont fait la macabre découverte, le matin de vendredi dernier, d'un nouveau-né, abandonné près du pont reliant le bas quartier de la ville de Boumedfaâ et le lieudit En Nessisa situé à la sortie Est de la ville en bordure de la RN 4.

Dès que les services concernés ont été avisés, les éléments de la Police scientifique relevant de la Sûreté de daïra de Miliana accompagnés des éléments de la Protection civile se sont rendus sur les lieux où gisait le cadavre du nourrisson de sexe féminin. Selon des sources concordantes, le bébé avait des blessures dues à des morsures de rats ou de chats au niveau de la tête et du dos.

Après le constat d'usage, la dépouille a été évacuée à la morgue de l'hôpital Farès-Yahia de Miliana. Le Parquet de Miliana a ordonné une enquête qui est en cours.

K. O.